



# The SBS

## International

GESVES  
BELGIUM

28/02 >

## SELECTION

02/03/2025

# Show

### RÈGLEMENT 2025

### APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

## Avant l'expertise...

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'expertise officielle du Studbook SBS se déroulera les **vendredi 28 février, samedi 1er et dimanche 2 mars 2025** dans le cadre de l'International Selection Show, à l'Ecole Provinciale d'Élevage et d'Équitation de et à B - 5340 GESVES, rue du Haras, 16.

**Deux sections sont prévues : les Chevaux de sport d'une taille supérieure ou égale à 1,58 m et les Poneys de sport d'une taille inférieure ou égale à 1,48 m.**

Le candidat-étalon doit être muni d'un document d'origine délivré par un Studbook membre de la W.B.F.S.H. (World Breeding Federation for Sport Horses), par toute association d'élevage agréée par la Société Royale « Le Cheval de Sport Belge » ou de race pur-sang. Ce document doit permettre l'identification de l'étalon et mentionner sa généalogie portant sur trois générations au moins pour les Chevaux de sport et sur deux générations au moins pour les Poneys de sport.

Le bulletin d'engagement est disponible sur le site Web du Studbook SBS à l'adresse [www.sbsnet.be](http://www.sbsnet.be) (rubrique « Selection Show 2025 »).

**La clôture des engagements à l'expertise officielle 2025 du Studbook SBS (= bulletin d'engagement complété) est fixée au vendredi 31 janvier 2025.**

Les candidats-étalons de 3 ans (toute discipline) et les 4 ans option saut en liberté devront se trouver sur place au plus tard le **vendredi 28 février 2025** entre 10 heures et 13 heures en vue du contrôle vétérinaire, du toisage, de la confirmation des engagements et de l'attribution du box pour la durée de l'expertise.

### CONDITIONS D'ACCES

Tous les candidats-étalons devront avoir reçu, **préalablement à l'expertise :**

=> **un avis favorable de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Liège** après analyse d'un dossier complet : contrôle d'identité, radios et rapport d'examen clinique selon le protocole disponible sur le site [www.sbsnet.be](http://www.sbsnet.be) (rubrique « Expertise vétérinaire »)

L'examen vétérinaire est un élément essentiel des critères de sélection pour l'approbation des étalons. Pour alléger le processus, la Faculté de Médecine Vétérinaire de Liège s'appuie sur le travail professionnel de ses confrères sur le terrain.

Le protocole vétérinaire et les radios en format DICOM (**obligatoire**) doivent d'abord être envoyés par le vétérinaire au secrétariat du SBS via e-mail ([sbs@sbsnet.be](mailto:sbs@sbsnet.be)), un accusé de réception ainsi que la facture de 100 €HTVA seront renvoyés à l'étalonnier et le dossier transmis à la Faculté dès réception de son paiement. Après chaque séance de lecture, **le bureau SBS communiquera la décision prise par l'Ulg** à chaque étalonnier, qui pourra, en cas d'avis favorable, s'inscrire à l'expertise. Nous avons convenu avec la faculté de regrouper l'analyse des dossiers en 4 séances de lecture :

- **le 30 novembre** pour les dossiers reçus **avant le 20/11**,
- **le 19 décembre** pour les dossiers reçus entre **le 20/11 et le 9/12**,
- **le 15 janvier** pour les dossiers reçus entre **le 9/12 et le 5/1**,
- **le 27 janvier** pour les dossiers reçus entre **le 5/1 et le 17/1**.

=> **un avis favorable de la Commission d'approbation** portant sur l'évaluation du dossier d'inscription : analyse des origines, performances des ascendants et des collatéraux, ... aux conditions suivantes :

Pour les candidats-étalons âgés de 5 ans, les résultats sportifs obtenus à 4 ans, s'ils existent, doivent nous être communiqués.

À partir de 6 ou de 7 ans, tous les candidats-étalons doivent répondre aux critères sportifs décrits dans le tableau ci-dessous (évaluation sportive).

À partir de 8 ans et plus, le candidat-étalon devra justifier d'**une production jugée très intéressante en Belgique ou à l'étranger** ou encore attester de **performances sportives d'un très bon niveau** en Belgique ou à l'étranger, à savoir :

- en option « Obstacle » : classements en épreuves nationales et internationales 1,40 m et plus,
- en option « Dressage » : avoir atteint au moins une fois la note de 74 % dans un Prix Saint- Georges,
- en option « Eventing » : avoir obtenu deux classements en épreuves M (1,10 m).



# The SBS International SELECTION Show

GESVES BELGIUM 28/02 > 02/03/2025

## RÈGLEMENT 2025

## APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

### VACCINATION

Afin d'améliorer le statut sanitaire des candidats-étalons et de diminuer autant que possible les risques de transmission de maladie, Le Studbook SBS renforce les obligations de vaccinations des candidats étalons.

#### Conditions générales :

- Tous les vaccins doivent être administrés par un vétérinaire.
- Le carnet doit être complété, daté et signé par le vétérinaire.
- Le Studbook SBS rend obligatoire pour les candidats-étalons au Selection Show, les vaccinations contre la grippe équine (influenza) et la rhino-pneumonie ( EHV 1-4).
- En cas de non-respect des conditions d'admission vaccinales, le studbook SBS pourra prendre une décision appropriée au sujet de la participation du candidat-étalon au Selection Show.
- Si le candidat-étalon présente des symptômes de maladie dans les 40 jours précédents le Selection Show (température, toux, jetage, diarrhée, gonflement ganglionnaire, etc ...) il devra obligatoirement prévenir le Studbook SBS. Un rapport du vétérinaire traitant pourra être demandé.

#### 1° Vaccination contre la grippe équine (influenza)

##### a) protocole recommandé :

- Une primo vaccination constituée de 2 injections espacées de 21 à 92 jours.
- Un premier rappel dans les 7 mois suivant la seconde injection de la primo-vaccination puis un rappel tous les 6 mois.

##### b) conditions d'admission au Selection Show :

- Tous les candidats-étalons au Selection Show doivent obligatoirement être vaccinés contre la grippe équine.
- Le candidat-étalon doit avoir reçu au minimum la primo vaccination (2 injections).
- En cas de primo vaccination, la seconde injection doit avoir été administrée au moins 7 jours avant le Selection Show.
- En cas de rappel semestriel, l'injection doit avoir été administrée entre minimum 21 jours et maximum 6 mois avant le Selection Show.

#### 2° Vaccination contre l'herpesvirus équin 1-4 (rhinopneumonie)

##### a) protocole recommandé :

- Une primo vaccination constituée de 2 injections espacées de 28 à 42 jours.
- Un rappel tous les 6 mois.

##### b) conditions d'admission au Selection Show :

- Tous les candidats-étalons au Selection Show doivent obligatoirement être vaccinés contre la rhino-pneumonie.
- Le candidat-étalon doit avoir reçu au minimum la primo vaccination (2 injections).
- En cas de primo vaccination, la seconde injection doit avoir été administrée au moins 21 jours avant le Selection Show.
- En cas de rappel semestriel, l'injection doit avoir été administrée entre minimum 21 jours et maximum 6 mois avant le Selection Show.





# The SBS International SELECTION Show

GESVES BELGIUM 28/02 > 02/03/2025

## RÈGLEMENT 2025 APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

### Pendant l'expertise...

#### PRESENTATION DU CANDIDAT-ÉTALON

	OBSTACLE	DRESSAGE	PLANNING
<b>Candidats-étalons de 3 ans</b>	Modèle et allures + saut en liberté	Modèle et allures + présentation en liberté	Présence obligatoire du vendredi au dimanche
<b>Candidats-étalons de 4 ans option saut en liberté</b>	Modèle et allures + saut en liberté		Idem
<b>Candidats-étalons de 4 ans montés</b>	Modèle et allures + présentation sous la selle (ligne d'obstacles)	Modèle et allures + reprise sous la selle	Présence le dimanche
<b>Candidats-étalons de 5 ans et plus</b>	Modèle et allures + présentation sous la selle (parcours d'obstacles)	Modèle et allures + reprise sous la selle	Idem

Lors d'une présentation en main (modèle et allures), aucune protection n'est acceptée.

La ferrure est admise, y compris pour les candidats-étalons âgés de 3 ans.

Le filet simple est la seule embouchure autorisée pour la présentation les candidats-étalons âgés de 3, 4 et 5 ans. Les candidats-étalons âgés de 6 ans et plus sont autorisés à porter une bride complète.

#### RECHERCHE DE SUBSTANCES PROHIBÉES

A la fin de l'expertise, certains étalons seront tirés au sort pour le contrôle anti-dopage.

Ces étalons seront immédiatement accompagnés vers des boxes préparés à cette fin. Un prélèvement d'échantillons biologiques (urine et sang) est effectué par un vétérinaire désigné par le Studbook SBS. Le propriétaire de l'étalon ne pourra pas s'y opposer. Une attente de trente minutes par étalon est prévue pour le prélèvement d'urine.

Les échantillons sont analysés par un laboratoire agréé pour la recherche de substances prohibées.

La liste des produits dopants et les normes d'évaluation reprises dans le règlement FEI sont d'application.

La présence de substances prohibées est une clause suspensive de l'approbation.

En option « Obstacle », le port des guêtres n'est autorisé qu'aux antérieurs pour le saut en liberté ou le saut d'obstacles sous la selle.

En option « Dressage », tous les candidats-étalons, quel que soit leur âge, seront présentés en main et/ou en liberté sans aucune protection. Les bandages blancs sont autorisés pour la prestation sous la selle des candidats-étalons de 4 ans et plus.

Pour le bien-être du candidat-étalon ou pour affiner son jugement, le jury est habilité à prendre toutes les décisions qu'il juge utiles : diminuer la hauteur et/ou la largeur de l'obstacle, interrompre ou postposer la présentation, demander un saut supplémentaire, ...

Toute personne accompagnant le cheval dans la piste doit impérativement porter un casque et la tenue SBS (jean's et sweat SBS)

#### SYSTÈME DE COTATION

Atelier de modèle/allures : 1, 2, 3, 4 ou 5 étoiles



Atelier d'aptitude sportive (obstacle ou dressage) : 1, 2, 3, 4 ou 5 étoiles



Pour obtenir son approbation, un candidat-étalon doit obtenir au moins trois étoiles dans chaque atelier.



# The SBS International SELECTION Show

GESVES BELGIUM 28/02 > 02/03/2025

## RÈGLEMENT 2025

## APPROBATION DES ÉTALONS À LA MONTE PUBLIQUE

### Après l'expertise...

#### EVALUATION SPORTIVE

L'imposition des prestations sportives des étalons en vue du maintien de leur approbation est la suivante :

**3 ans** : Les étalons approuvés de trois ans ne sont tenus à aucune obligation sportive

**4 ans** : Indépendamment de l'option choisie lors de l'expertise (saut en liberté ou sous la selle), la participation effective à un minimum de 3 épreuves officielles dans des concours nationaux et régionaux pour jeunes chevaux en 2025 est obligatoire.

**5, 6 et 7 ans** : Les prestations sportives (obligatoires) sont définies dans le tableau suivant :

	CHEVAUX DE SPORT	PONEYS DE SPORT
<b>OBSTACLE</b> 	<b>5, 6 et 7 ans :</b> <b>Réalisation de 5 parcours</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans les épreuves officielles réservées exclusivement aux jeunes chevaux telles que le cycle classique national des jeunes chevaux, la compétition hivernale des étalons, les CSI « Young Horses », les Championnats nationaux et du Monde des jeunes chevaux.</li> <li>• dans les épreuves officielles qui ne sont pas réservées exclusivement aux jeunes chevaux. Entrent en ligne de compte uniquement les épreuves officielles d'un niveau équivalent à celui des épreuves réservées aux jeunes chevaux dont les hauteurs minimales sont pour les 5 ans, 1,15 m, pour les 6 ans, 1,25 m et pour les 7 ans, 1,35 m.</li> </ul>	<b>à 5, 6 et 7 ans :</b> <b>Réalisation de 5 parcours dans les épreuves de concours officiels nationaux, régionaux ou internationaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 ans (1m)</li> <li>- 6 ans (1,10m)</li> <li>- 7 ans (1,20m)</li> </ul>
<b>DRESSAGE</b> 	<b>5, 6 et 7 ans :</b> <b>Réalisation d'au moins 4 reprises dans les épreuves nationales officielles « Jeunes Chevaux »</b>	<b>à 5 ans :</b> <b>Réalisation d'au moins 4 reprises dans les épreuves L de niveau 2</b>  <b>à 6 et 7 ans :</b> <b>Réalisation d'au moins 4 reprises dans les épreuves spécifiques poneys MP3/MP4 de niveau 3</b>
<b>EVENTING</b> 	<b>5, 6 et 7 ans :</b> <b>Réalisation effective de deux classements dans les épreuves de concours officiels nationaux, régionaux ou internationaux</b>	<b>5, 6 et 7 ans :</b> <b>Réalisation effective de deux classements dans les épreuves de concours officiels nationaux, régionaux ou internationaux</b>

#### Délibération

La Commission d'Approbation des Etalons reste souveraine pour l'interprétation et l'application du présent règlement.